

COMITÉ SYNDICAL de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir Jeudi 21 novembre 2024

Chambre de Commerce et d'Industrie - Chartres

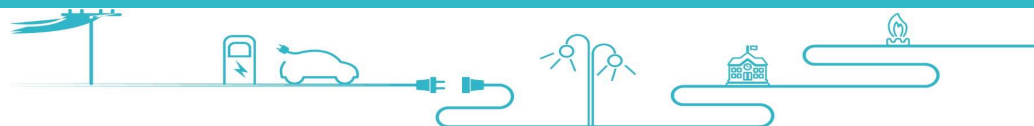


www.te28.fr

www.infoconso.te28.fr

ORDRE DU JOUR

1. Actualités
2. Finances : budgets primitifs 2025
3. Adhésion
 - a. Demande d'adhésion à la compétence « Conseil Énergétique »
 - b. Problématiques des compétences transférées dans le cadre d'une fusion de communes
4. Électricité
 - a. Nouvelle convention « Article 8 »
 - b. Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) 2025/2028
5. Ressources Humaines :
 - a. Création de poste
 - b. Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire
6. SEM YONNE ÉNERGIE :
 - a. Cession des parts détenues par Territoire d'Énergie Eure-et-Loir
 - b. Augmentation de capital de la SEM et conséquences de la sortie de TE28
7. Présentation des projets portés par la SEM EnerCENTRE-VAL DE LOIRE



COMITÉ DU 21 NOVEMBRE 2024



ACTUALITÉS

COMITÉ DU 21 NOVEMBRE 2024



FIN du réseau cuivre

❖ Introduction

La performance du cuivre est largement concurrencée par la fibre optique dont le déploiement prend de plus en plus d'ampleur. Ce rythme rapide est soutenu par le Gouvernement dans le cadre du Plan France Très Haut débit, qui s'est engagé à la généralisation de la fibre optique d'ici 2025.

Entre 2021 et 2023, des expérimentations ont été menées dans 7 communes du territoire national par les opérateurs pour accompagner leurs clients vers les offres de substitution au cuivre. Les enseignements tirés de ces tests ont amené ORANGE à entrer dans une phase massive de fermeture du réseau cuivre.

❖ Comment va se dérouler la fermeture du réseau cuivre ?

La fermeture du réseau cuivre sera progressive, par lots de communes, avec la perspective d'une substitution totale, d'ici 2030, du réseau cuivre par la fibre optique principalement.

Le processus de fermeture du réseau cuivre comporte deux étapes :

- **Fermeture commerciale** : les opérateurs commerciaux ne peuvent plus proposer de souscrire de nouvelles lignes cuivre.
- **Fermeture technique** : les services s'arrêtent définitivement sur les lignes cuivre existantes.

❖ Comment va se dérouler la fermeture du réseau cuivre ?

- **Lot 1 :** 162 communes à l'échelle nationale (*aucune commune concernée en Eure-et-Loir*)
- **Lot 2 :** 829 communes à l'échelle nationale (*aucune commune concernée en Eure-et-Loir*)

- **Lot 3 :** 2 143 communes à l'échelle nationale (36 communes concernées en Eure-et-Loir)
 - ❖ Fermeture technique : janvier 2027

- **Lot 4 :** 6 894 communes à l'échelle nationale (147 communes concernées en Eure-et-Loir)
(présélection)
 - ❖ Fermeture commerciale : janvier 2026
 - ❖ Fermeture technique : janvier 2028

- **Lot 5...**

❖ Impact de la fermeture technique du réseau cuivre :

La téléphonie d'entreprise

Les terminaux
de paiement

Téléphone « classique »
Rtc / prise en T

Téléassistance

Les alarmes

Les lignes de sécurité
d'ascenseur

Les lignes de sécurité
des établissements

TV, téléphone, internet
à partir d'une box internet

Les alarmes professionnelles

Les fax,
imprimantes

❖ Impact de la fermeture technique du réseau cuivre :

Les EHPAD

Les secours

La police

Les collèges, lycées, écoles

Les salles de sport (sécurité)

Les alarmes du service des eaux


COMITÉ DU 21 NOVEMBRE 2024



FINANCES

❖ Budgets primitifs 2025



 Territoire d'Énergie Eure-et-Loir BUDGETS PRIMITIFS 2025			BUDGET PRINCIPAL Services Publics électricité et gaz (M57)	BUDGET ANNEXE Éclairage Public (M57)	BUDGET ANNEXE Conseil Energetique MDE (M57)	BUDGET ANNEXE Infrastructures de Recharge pour VE (M4)	
FONCTIONNEMENTS	D	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	* 469 000,00	1 628 500,00	152 500,00	180 000,00	
	E	012 CHARGES DE PERSONNEL	1 664 250,00	268 000,00	422 000,00		
	P	65 CHARGES DE GESTION COURANTE	* 4 783 700,00		127 000,00		
	N	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES				18 000,00	
	S	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 328 378,00	2 071 400,00	209 800,00		
		042 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	336 100,00	1 163 100,00	392 000,00	43 000,00	
	TOTAL			10 581 428,00	5 131 000,00	1 303 300,00	241 000,00
	R	013 ATTENUATION DE CHARGES	8 000,00		103 600,00		
	E	70 PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	817 500,00		67 500,00	13 000,00	
	C	73 IMPOTS ET TAXES	6 000 000,00				
T	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	11 000,00	1 175 000,00	132 000,00	184 500,00		
E	75 PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 567 928,00	3 506 500,00	988 200,00	39 500,00		
N	042 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	177 000,00	449 500,00	12 000,00	4 000,00		
TOTAL			10 581 428,00	5 131 000,00	1 303 300,00	241 000,00	
INVESTISSEMENTS	D	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
	E	204 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES		138 000,00	585 000,00		
	P	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	* 37 000,00		5 000,00	27 000,00	
	N	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	10 844 226,00	5 955 600,00		12 000,00	
	S	26 PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTIOPATIONS	800 000,00				
		27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
		45 COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	* 2 957 000,00	* 175 600,00			
		040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	177 000,00	449 500,00	12 000,00	4 000,00	
	TOTAL			14 815 226,00	6 718 700,00	602 000,00	43 000,00
	R	13 SUBVENTIONS	4 930 248,00	2 208 600,00			
E	16 EM PRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 460 000,00					
C	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES	3 500,00	1 100 000,00	200,00			
T	27 IMMOBILISATIONS FINANCIERES	800 000,00					
E	45 COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	* 2 957 000,00	* 175 600,00				
N	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 328 378,00	2 071 400,00	209 800,00			
S	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	336 100,00	1 163 100,00	392 000,00	43 000,00		
TOTAL			14 815 226,00	6 718 700,00	602 000,00	43 000,00	

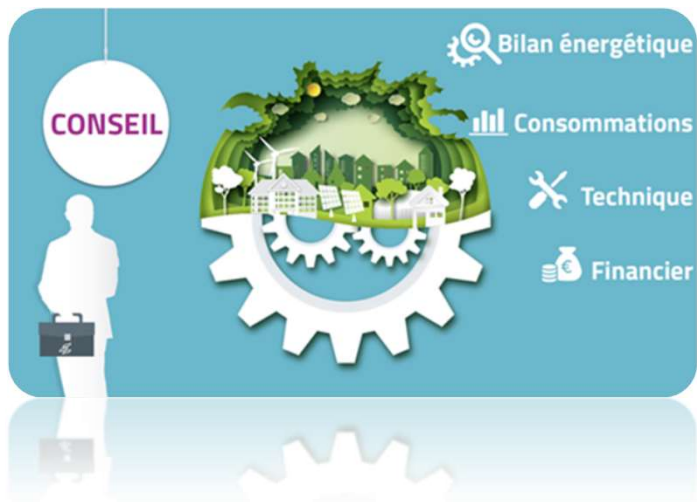
ADHÉSION



- ❖ Demande d'adhésion à la compétence « Conseil Énergétique »
- ❖ Problématiques des compétences transférées dans le cadre d'une fusion de communes

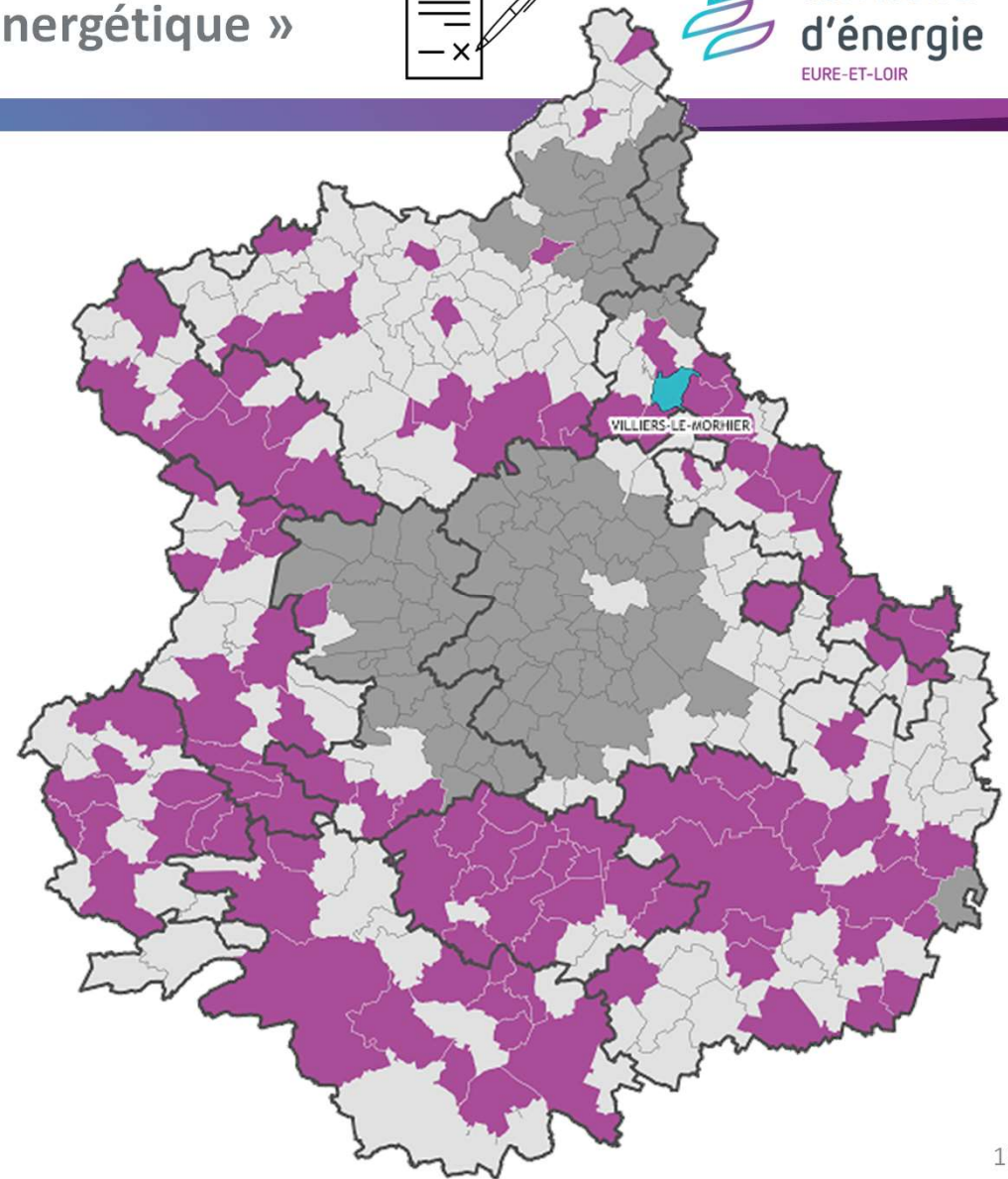
Demande d'adhésion à la compétence « Conseil Énergétique »



La commune de **VILLIERS-LE-MORHIER** a sollicité Territoire d'Énergie Eure-et-Loir pour adhérer au 1^{er} janvier 2025 à la compétence « CONSEIL ÉNERGÉTIQUE ».



-  Communes adhérentes à la Compétence Énergie Conseil
-  Commune souhaitant adhérer à la Compétence Énergie Conseil





❖ Problématiques des compétences/services transférés dans le cadre d'une fusion de communes

Afin de bénéficier des compétences et services proposés par Territoire d'Énergie Eure-et-Loir (TE28), tels que l'éclairage public, le gaz, l'achat d'énergie, les IRVE, la cartographie ou encore le conseil énergétique, les collectivités doivent prendre une délibération concordante avec celle du syndicat ou signer une convention spécifique.

Cependant, en cas de fusion de communes, deux situations se présentent :

- Toutes les anciennes communes ont pris des délibérations pour transférer ou adhérer aux compétences, cette situation ne pose pas de difficultés, toutefois la nouvelle commune peut être amenée à devoir délibérer et/ou signer de nouvelles conventions.
- En revanche, lorsque certaines des communes fusionnées n'ont pas transféré ou adhéré aux mêmes compétences, le syndicat se retrouve confronté à la gestion de "transferts partiels" et/ou « d'adhésions partielles ». Dans ce cas, la nouvelle commune doit impérativement se rapprocher de TE28 afin de définir, sur le périmètre de la nouvelle commune, les services et/ou compétences qui doivent être maintenus.

En effet, ces transferts ou adhésions partiels engendrent des complications administratives et opérationnelles voire des situations non réglementaires qu'il convient de régulariser.

COMITÉ DU 21 NOVEMBRE 2024



ÉLECTRICITÉ

- ❖ Nouvelle convention « ARTICLE 8 »
- ❖ Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) 2025/2028



Éléments de la convention :

- Montant : 280 000€ / an
- Durée de la convention : 4 ans
- Indexation : évolution du TURPE HTA/BT (**Proposée par TE28 refusée par Enedis**)
- Critères à respecter : (**Proposition d'Enedis refusée par TE28 mais maintenue par Enedis**)

L'Autorité Concédante s'engage en conséquence à concevoir un programme d'opérations répondant à cette finalité avec les objectifs de résorption de fils nus suivants :

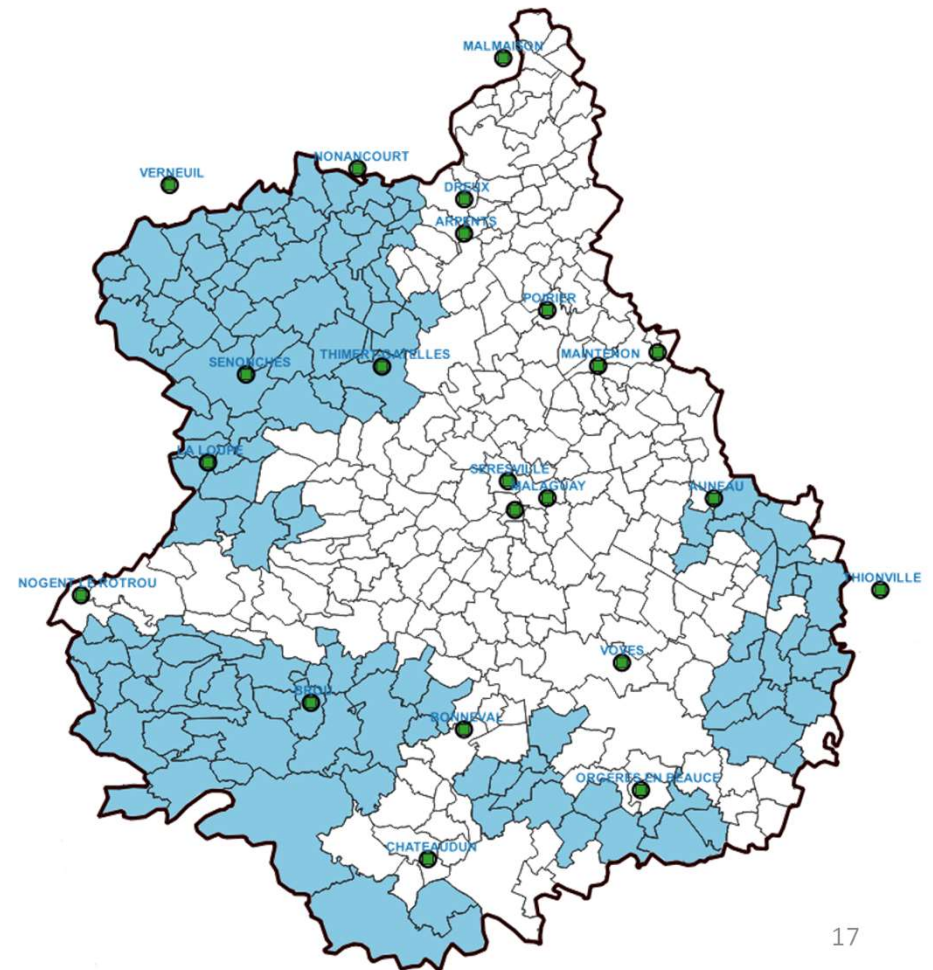
- 28% en 2025
- 33% en 2026
- 37% en 2027
- 40% en 2028





- Le PPI (2021-2024) arrivant à son terme, Territoire d'Énergie Eure-et-Loir et le gestionnaire du réseau de distribution se sont rapprochés afin d'établir le bilan des investissements réalisés et élaborer le PPI de la période suivante.
- Le PPI 2025-2028 aura une structure identique au PPI 2021-2024.

Zone prioritaire du PPI pour 138 communes





➤ Engagement financier

L'engagement financier du gestionnaire du réseau de distribution au titre du présent PPI, pour la période 2025-2028, est réparti comme indiqué dans le tableau suivant :

<i>Finalité</i>	<i>Total 2025-2028</i>
<i>Actions visant à améliorer la résilience des réseaux ⁽¹⁾</i>	<i>2,6 M€</i>
<i>Actions visant à améliorer la fiabilité des réseaux ⁽²⁾</i>	<i>7,4 M€</i>
<i>Engagement financier total</i>	<i>10,0 M€</i>

(1) Investissements dans le cadre du Plan Aléas Climatiques

(2) Investissements de restructuration, d'automatisation, de renouvellement aérien et souterrain des réseaux HTA et BT et de Rénovation Programmée des réseaux aériens HTA

Sur cet engagement financier total, l'enveloppe prévisionnelle d'investissements de modernisation des réseaux (renouvellement aérien et souterrain des réseaux HTA et BT et rénovation programmée des réseaux aériens HTA) qui fera l'objet d'une consommation du stock restant de **provisions pour renouvellement s'élève à 6,7 M€**.



S'agissant des zones prioritaires d'investissements (138 communes), les stocks d'ouvrages concernés et la contribution du PPI 2025-2028 à l'atteinte des valeurs repères du Schéma Directeur d'Investissements sont :

Valeur repère	Stock initial SDI (périmètre de la concession au 31/12/2017)	Stock au 01/01/2024 (périmètre des zones prioritaires)	Rappel cible valeur repère SDI (périmètre de la concession)	Investissements PPI 2025-2028 (périmètre des zones prioritaires)
Réseau HTA en risque avéré bois	106 km	48 km	39 km traités en investissements	7 km
Réseau HTA en faible section	18 km	8 km	18 km renouvelés à 15 ans	3 km
Réseau HTA souterrain CPI	75 km	62 km	75 km renouvelés à 30 ans	8 km
Réseau HTA aérien	5 855 km	1 847km	pas de valeur repère	-
Organes de Manœuvre Télécommandés - OMT	1 012	219	Traitement des poches supérieures à 15 km et 300 clients.	9 OMT



S'agissant des zones prioritaires d'investissements (138 communes), les stocks d'ouvrages concernés et la contribution du PPI 2025-2028 à l'atteinte des valeurs repères du Schéma Directeur d'Investissements sont :

Valeur repère	Stock initial SDI <i>(périmètre de la concession au 31/12/2017)</i>	Stock au 01/01/2024 <i>(périmètre des zones prioritaires)</i>	Rappel cible valeur repère SDI <i>(périmètre de la concession)</i>	Investissement PPI 2025-2028 <i>(périmètre des zones prioritaires)</i>
Réseau BT aérien nu	312 km	110 km	110 km renouvelés à 30 ans	4 km
Réseau BT souterrain CPI/NP (estimation haute)	224 km	27 km	224 km renouvelés <i>(estimation haute)</i>	1 km

COMITÉ DU 21 NOVEMBRE 2024



RESSOURCES HUMAINES

- ❖ Création de poste
- ❖ Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire

❖ Création de poste

Afin de venir renforcer l'équipe du pôle budget finances, Territoire d'Énergie Eure-et-Loir a recruté le 1^{er} octobre dernier un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe par voie contractuelle, pour exercer les fonctions d'assistant(e) budgétaire et comptable. Dans un intérêt commun, il a été convenu d'un recrutement à temps partiel à 80%.

Toutefois, le Centre de Gestion d'Eure-et-Loir (CDG 28) nous a alerté sur le fait qu'un temps partiel, même de droit, ne pouvait être octroyé à un agent contractuel qui a moins d'une année d'ancienneté.

Dans ces conditions et afin de régulariser la situation existante, il convient de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet à 80%.

❖ Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire



Dans le cadre du renouvellement du contrat groupe d'assurance statutaire le **Centre de Gestion d'Eure-et-Loir** a retenu la société **RELYENS**, dont les propositions sont les suivantes :

Agents CNRACL

Taux	Risques couverts (collectivités de 1 à 29 agents)
5,25%	Décès + AT/MP ¹ + CLM ² / CLD ³ + CMO ⁴ + Maternité avec franchise de 15 jours par arrêt
4,70%	Décès + AT/MP ¹ + CLM ² / CLD ³ + CMO ⁴ + Maternité avec franchise de 30 jours par arrêt

Agents IRCANTEC

Taux	Risques couverts
1,09%	AT/MP ¹ + CGM ⁵ + CMO ⁴ + Maternité avec franchise de 10 jours par arrêt

AT/MP¹ : accident de travail / maladie professionnelle – CLM²: congé longue maladie – CLD³: congé longue durée – CMO⁴ : congé de maladie ordinaire – CGM⁵ : congé de grave maladie

RESSOURCES HUMAINES :

Adhésion au contrat d'assurance groupe statutaire



Bilan sur les 3 dernières années :

- Moins de 6 arrêts par an
 - En moyenne : 2 dépassent les 30 jours d'arrêt
 - En moyenne : 2,3 dépassent les 15 jours d'arrêt.
-
- Coût de l'assurance actuelle : 36 500 € *(incluant le traitement + 30% des charges patronales + 30 % du régime indemnitaire).*
 - Remboursement moyen/an : 22 800 €



Proposition :

- Retenir l'offre **RELYENS** avec le maximum de jours de franchise mais sans option
- Coût estimatif : 20 800 €/an *(taux à 4,7% pour les agents affiliés CNRACL* et 1,09% pour les agents affiliés IRCANTEC**)*



*Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales

**Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques

COMITÉ DU 21 NOVEMBRE 2024



SEM YONNE ÉNERGIE

- ❖ Cession des parts détenues par Territoire d'Énergie Eure-et-Loir (TE28)
- ❖ Augmentation de capital de la SEM YONNE ÉNERGIE



❖ Cession des parts détenues par Territoire d'Énergie Eure-et-Loir (TE28)

- En 2015, TE28 est entré au capital de la SEM Yonne Énergie par l'achat de 500 actions pour un montant de 50 000 €.
- Sur la base d'une situation comptable intermédiaire arrêtée au 31 juillet 2024, la quote-part des capitaux propres pour TE28 s'élève à 25 593,83 €.
- La SEM ÉneRCVL se propose d'acheter les 500 actions de TE28 pour un montant de 28 000 €.



❖ Augmentation de capital de la SEM YONNE ÉNERGIE



Dans l'hypothèse où la cession de nos parts ne serait pas effective avant la prochaine Assemblée Générale de la SEM YONNE ÉNERGIE (4 décembre prochain) il convient de se positionner sur l'augmentation de capital ainsi que sur les répercussions engendrées par cette augmentation.

À savoir :

- Augmentation du capital de la SEM YONNE ÉNERGIE pour 1 690 000 €.
- Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des bénéficiaires suivants :
 - Syndicat d'Énergie de l'Yonne,
 - SEM ÉneRCVL,
 - SEM Nièvre Énergies.
- Délégation au CA de décider de l'émission d'actions ordinaires au profit exclusif des adhérents à un plan d'épargne entreprise.
- Modification de la composition du CA compte tenu du retrait de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir.
- Nomination de la SEM Nièvre Énergies en qualité de nouvel administrateur de la SEM YONNE ÉNERGIE.

COMITÉ DU 21 NOVEMBRE 2024



SEM ÉneRCENTRE-VAL DE LOIRE

- ❖ Présentation des projets portés par la SEM ÉneRCENTRE-VAL DE LOIRE

❖ Présentation des projets portés par la SEM ÉneRCENTRE-VAL DE LOIRE



Intervention de Monsieur Corentin
PETUSSEAU, Directeur Général de la
SEM ÉneRCENTRE-VAL DE LOIRE

EneR CENTRE-VAL DE LOIRE

BILAN 2024



ÉneR[®]
CENTRE —
VAL DE LOIRE



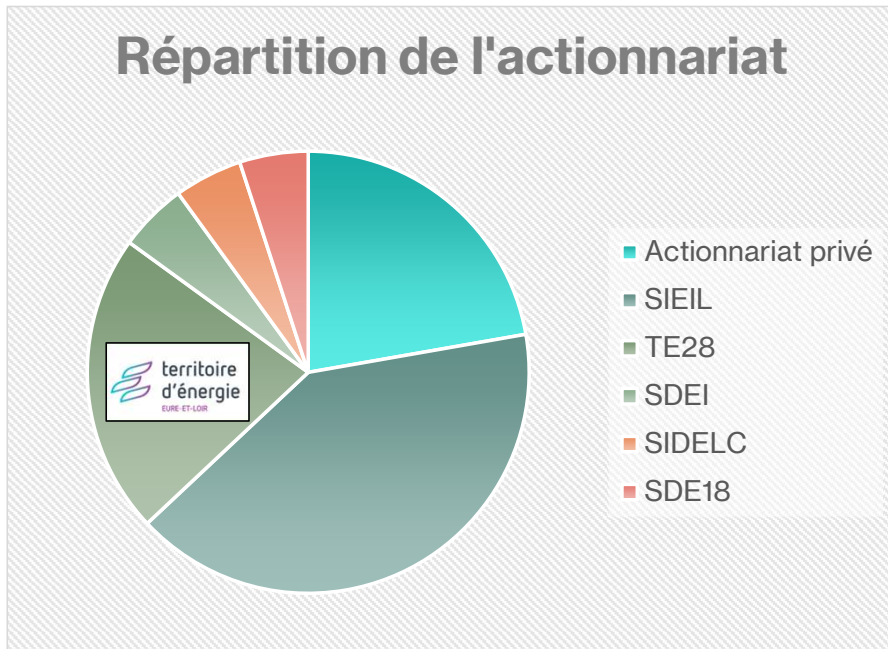
territoire
d'énergie
EURE-ET-LOIR

Une SEM détenue par les SDE

Date de création : 2012

Capital social : 10 M€

Gouvernance : conseil d'administration



Rôle de la SEM :

- Développer et investir dans des projets d'énergies renouvelables
- Être un appui pour les SDE, les collectivités territoriales et les entreprises dans leurs projets de transition énergétique



Les domaines d'intervention

1/ Le Photovoltaïque, sous toutes ses formes

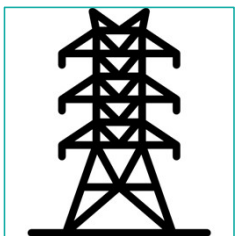
1/ Le Photovoltaïque, sous toutes ses formes



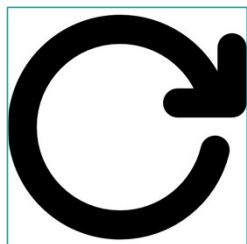
Photovoltaïque en toiture :

- À partir de 500 m² de surface à équiper
- Offre en tiers-investissement comprenant :
 - Le développement
 - Le financement
 - La construction
 - L'exploitation et la maintenance
 - L'assurance
 - Le démantèlement en fin de vie

Mode de valorisation possible :



Vente totale



Autoconsommation

Retour d'expérience
Toiture photovoltaïque de 500 kWc
sur le bâtiment industriel
EUROWIPES à Nogent-le-Rotrou
CAPEX : 550 k€
Valorisation : vente totale

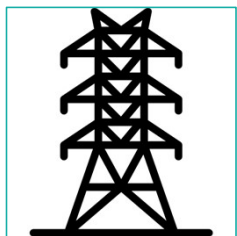
1/ Le Photovoltaïque, sous toutes ses formes



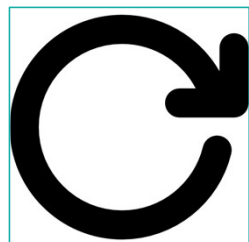
Photovoltaïque ombrière :

- À partir de 500 m² de surface à équiper
- Offre en tiers-investissement
- Options possibles :
 - Eclairage public
 - Bardage
 - Thermolaquage

Mode de valorisation possible :



Vente totale



Autoconsommation

Retour d'expérience
Ombrière photovoltaïque de 100
kWc sur la commune de Vieuvicq
CAPEX : 175 k€
Valorisation : vente totale

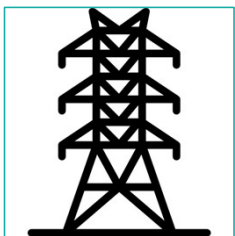
1/ Le Photovoltaïque, sous toutes ses formes



Centrale au sol :

- À partir de 1000 m² de surface à équiper
- Offre en tiers-investissement
- Possibilité de création d'une SAS comprenant la collectivité pour partager la rentabilité avec le territoire

Mode de valorisation possible :



Vente totale

Retour d'expérience
Centrale photovoltaïque de 5 000 kWc sur la commune de Nogent-le-Rotrou
CAPEX : 4 200 k€
Valorisation : vente totale
Actif détenu par la SAS SOLAIRE DE L'AUNAY dont TE28 est actionnaire à hauteur de 30%



Les domaines d'intervention

2/ Les autres énergies

2/ Les autres énergies



La SEM s'intéresse à toutes les formes d'EnR :

- Méthanisation
- Eolien
- Réseau de chaleur
- Hydroélectricité
- Hydrogène
- Stockage batterie
- Etc.

Les valeurs à respecter pour initier un projet :

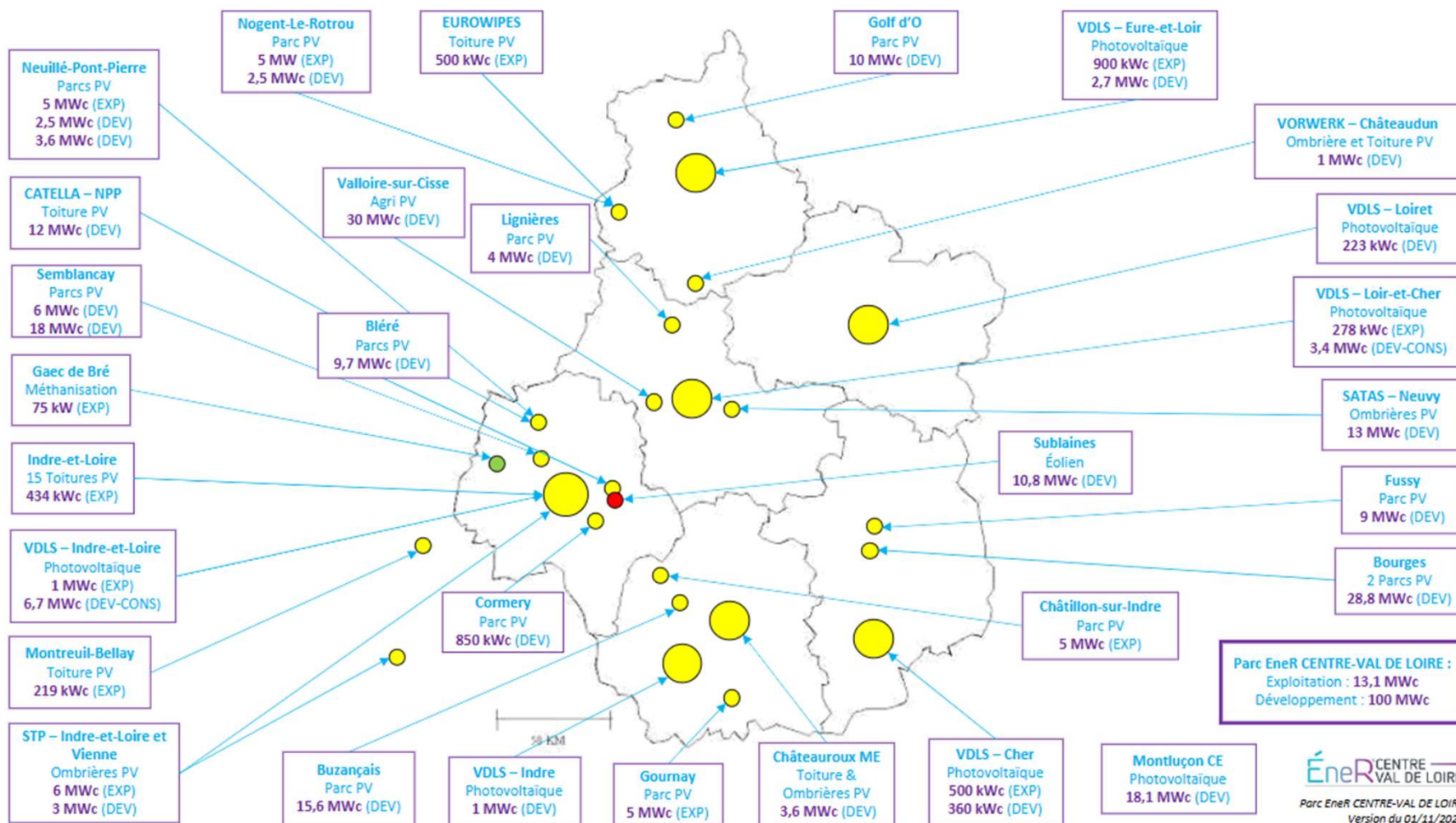
- Soutien des collectivités locales dans le portage du dossier
- Projet bénéficiant d'une certaine rentabilité économique
- Capacité d'investissement de la SEM dans le projet

Retour d'expérience
Méthaniseur de Bré à Channay-sur-
Lathan (37)
Valorisation : Cogénération
Investissement de la SEM : 20 k€

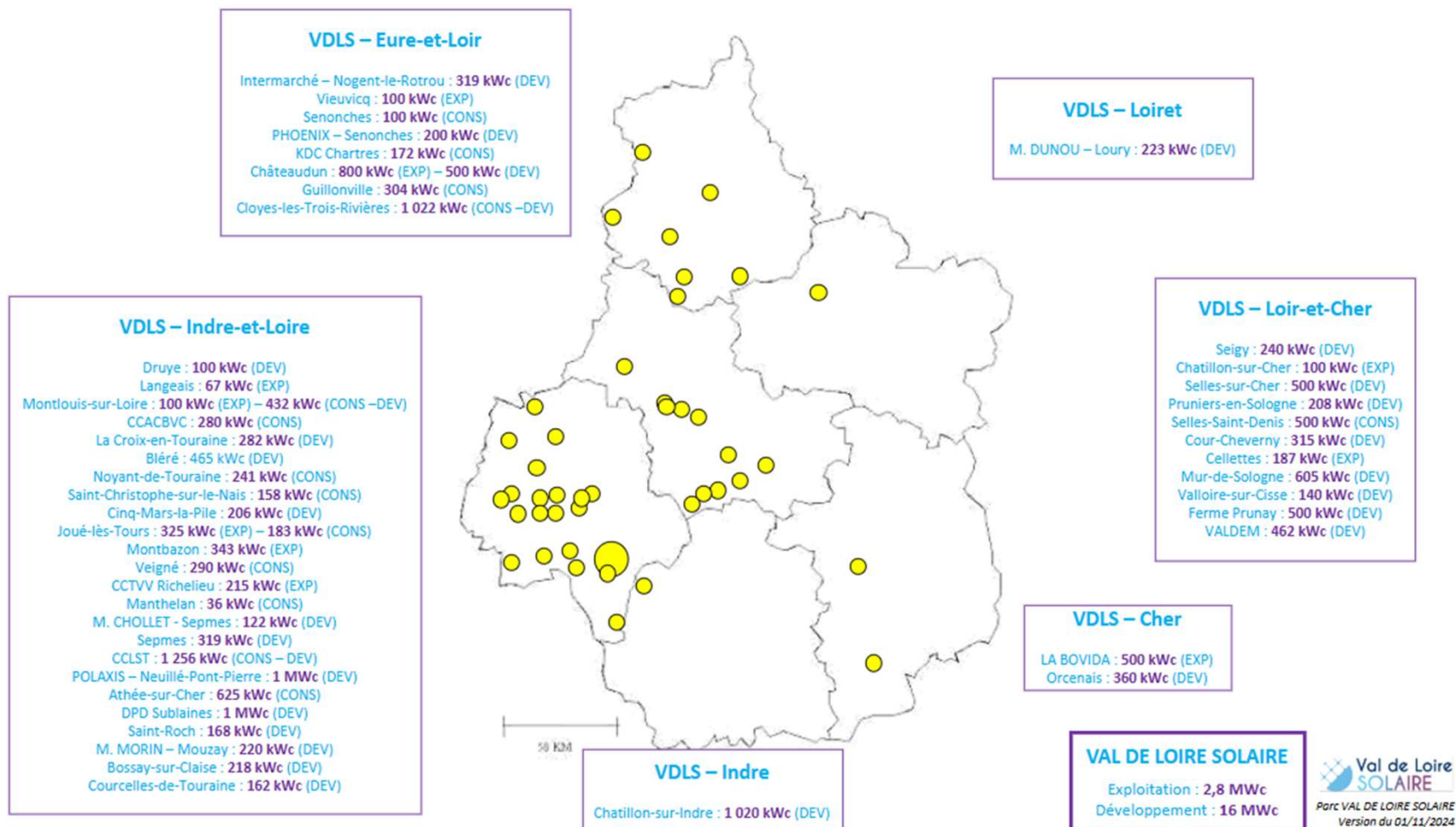
La dynamique des projets



La dynamique des projets



Zoom sur les projets en toiture et en ombrière



Bilan sur l'Eure-et-Loir



22,6 MW de projets en cours dont 6,4 MW en exploitation



24 GWh de production électrique annuelle attendue, dont 7 GWh de production injectée chaque année pour les actifs en exploitation



Consommation de 11 700 habitants, dont 3 400 habitants aujourd'hui pour les actifs en exploitation



Economie de 720 tCO₂ par rapport au mix énergétique actuel, dont 235 tCO₂ aujourd'hui pour les actifs en exploitation



Environ 23 M€ d'investissement sur le territoire à terme, dont 6 M€ déjà engagés pour les actifs en exploitation

Centrale photovoltaïque au sol
Pose du 1^{er} panneau

Nogent-le-Rotrou - Z.A. de l'Aunay
28 novembre 2023



Guy CHAMPION
Conseiller municipal délégué
Ville de Nogent-le-Rotrou

Xavier NICOLAS
Premier Vice-président
d'ÉneR CENTRE - VAL DE LOIRE

Harold HUWART
Président de la Communauté
de communes du Perche

Christelle LORIN
Première Vice-présidente
d'ENERGIE Eure-et-Loir



**Retour sur l'inauguration
de la centrale de Nogent-
le-Rotrou**

QUESTIONS DIVERSES



Dates à retenir 2024-2025:

- ✓ Lundi 2 décembre 2024 : Conseil d'Administration ENERCVL
- ✓ Vendredi 6 décembre 2024 : Conseil d'Administration MODULO
- ✓ Mardi 10 décembre 2024 : Bureau Syndical (à confirmer)
- ✓ Mardi 28 janvier matin : Bureau Syndical
- ✓ Vendredi 31 janvier : Réunion de l'Entente à Chinon
- ✓ Mercredi 5 mars matin : Conseil d'Administration ENERCVL
- ✓ Mardi 11 mars matin : Bureau Syndical
- ✓ Mardi 6 mai matin : Bureau Syndical
- ✓ **Mardi 20 mai après-midi : Comité Syndical à la CCI**
- ✓ Mercredi 11 juin matin : Conseil d'Administration ENERCVL
- ✓ Mardi 17 juin matin : Bureau Syndical
- ✓ Mardi 16 septembre matin : Bureau Syndical
- ✓ Congrès de l'AMR28 (non défini)
- ✓ Congrès des Maires d'Eure-et-Loir (non défini)
- ✓ **Mardi 7 octobre après-midi : Comité Syndical à la CCI**
- ✓ Mardi 4 novembre matin : Bureau syndical
- ✓ **Mardi 18 ou 25 novembre après-midi : Comité Syndical à la CCI**





MERCI DE VOTRE ATTENTION

*Partageons maintenant un
moment de convivialité*

